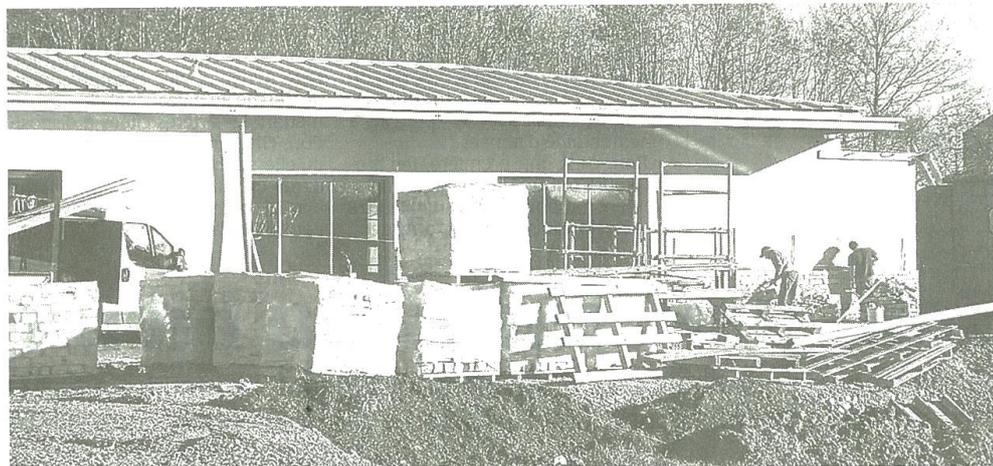


## La Maison de santé se dessine

D'un coût de plus de 1,1 M€, la Maison de santé ouvrira en septembre prochain. Le Conseil communautaire l'a confirmé mardi dernier.



Des pierres de parement sont actuellement posées sur la façade de la future Maison de santé, qui sera livrée fin août 2016.

Sophie Juin, maire de Saint-Georges-de-Noisné, a reçu les élus du Conseil communautaire du Pays Sud Gâtine, mardi 1<sup>er</sup> décembre, dans les nouveaux locaux « Les Arts ». « La municipalité est heureuse de vous accueillir dans cette nouvelle salle, qui est une découverte pour certains... Les projets de commune vont rester en stand-by pour quelque temps. Il n'y aura plus de gros travaux pour ce mandat », a confié Sophie Juin.

Présidé par Pascal Olivier, le Conseil communautaire a notamment évoqué la future Maison de santé, actuellement en construction. Le montant et les modalités des loyers ont été fixés.

Pascal Olivier précise la composition des professionnels de santé qui seront regroupés au sein de cette structure : « deux médecins, dont un cabinet non occupé, un ostéopathe, des infirmières, un orthopédiste, deux kinésithérapeutes, les deux cabinets étant non occupés et M. Insergueix, qui est à la recherche d'un successeur, n'intégrera pas la Maison de santé, une pédicure podologue et deux dentistes ».

Le coût total du projet de la Maison de santé est de 1 105 256,70 € et l'ouverture est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Pascal Olivier propose de valider 14 852,57 € d'avenants concernant des travaux de mises en sécurité.

Le Conseil communautaire a aussi étudié la proposition émise le 12 octobre par Jérôme Gutton, préfet des Deux Sèvres, concernant le projet « Entre plaine et Gâtine » relatif à la fusion de trois Communautés de communes : Gâtine Autize, Val d'Egray et Pays Sud Gâtine, soit 33 communes pour une population de 21 534 habitants.

### « Fusion intercommunale et non de communes »

Pascal Olivier, président du Conseil communautaire, précise : « Nous avons eu, il y a un mois, une réunion à Coulonges, avec Monsieur le préfet, qui nous a présenté le projet. Certains ont

rendu lors décision, aujourd'hui nous devons voter oui ou non. »

Johann Baranger, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Pardoux affirme : « Une majorité de conseillers se positionne pour Parthenay... Une raison en est simple : la proximité... Champdeniers et Coulonges ne nous ressemblent pas moins que Secondigny et Ménigoute... Nous sommes voisins de Parthenay... »

Pascal Olivier rappelle qu'il s'agit « d'une fusion intercommunale et non une fusion de communes... »

Après un débat au cours duquel chacun a donné son avis, les délégués communautaires ont approuvé, par 24 oui et 6 non, lors d'un vote à bulletins secrets, ce projet préfectoral.

## A SAVOIR

### Déchets : les tarifs maintenus si...

« Depuis l'extension du périmètre à la Communauté de communes Parthenay Gâtine, le Syndicat mixte à la Carte (SMC) a changé sa participation financière. Il s'agit d'un montant forfaitaire par habitant sur la base du recensement Insee, et non sur le nombre réel des habitants de la commune », confie le président de la Com-com.

Christian Rongeon, maire de Clavé, notifie : « Le budget n'est pas voté au SMC, n'est-ce pas prématuré de parler tarifs ? » Aussi, après délibération, le Conseil communautaire décide de pas augmenter les cotisations 2016, si le Syndicat mixte à la carte n'augmente pas ses tarifs.